

# Coopérative suisse des artistes interprètes SIG

Rapport annuel 2013



## Avant-Propos du president



Chers membres de la SIG,

Les expériences positives recueillies pendant l'année et demie où Bruno Marty a occupé le poste de directeur ad intérim ont convaincu le comité d'avoir trouvé avec lui une bonne solution pour l'avenir de la SIG. Lorsque Cla Nett nous a signifié qu'il souhaitait quitter ses fonctions, le comité directeur et le conseil de direction sont arrivés à la conclusion qu'il était logique de proposer Bruno Marty comme nouveau directeur de la SIG lors de la prochaine assemblée générale. Nous avons sciemment renoncé à une mise au concours de ce poste, estimant que les chances de recevoir des candidatures, avec les qualifications et l'expérience similaires à celles de Bruno Marty, seraient infimes.

Nos remerciements s'adressent à Cla Nett pour sa gestion prudente de la SIG pendant toutes ces années où il a officié comme directeur. Il a joué un rôle déterminant dans l'évolution de la SIG et dans ce qu'elle représente aujourd'hui, une association d'interprètes de tous bords et une militante des droits des interprètes. Cla Nett continuera à travailler partiellement pour la SIG à l'avenir, contribuant ainsi à son développement en partageant son expérience avec nous.

Un grand merci au reste de l'équipe pour le travail effectué durant cette période de transition. La prise en charge de nouvelles activités et le travail supplémentaire fourni représentent de nouvelles expériences positives qui apportent beaucoup individuellement mais aussi à toute l'équipe de la SIG.

Cordialement,

Ronald Dangel

### Mentions légales

**Responsable du contenu**  
Bruno Marty

**Textes**  
Ronald Dangel, Bruno Marty, David Johnson,  
Sara Pepe, Bruno Prandi

**Conception et mise en page**  
Bruno Prandi

**Fotos**  
Rahel Krabichler, www.fotografinbern.ch

Traduction  
Alexandra Egli

Toute utilisation du contenu requiert  
une autorisation.

©2014 Coopérative suisse des artistes  
interprètes SIG

### Kontakt

Schweizerische Interpretengenossenschaft SIG  
Kasernenstrasse 15  
8004 Zürich  
Tel. +41 43 322 10 60  
E-Mail: info@interpreten.ch

Coopérative suisse des artistes interprètes SIG  
avenue de la Gare 2  
CH-2000 Neuchâtel  
Tél. +41 77 251 97 96  
E-Mail: antenneromande@interpreten.ch

www.interpreten.ch



## Activites 2013

### Assemblée générale

La 43e assemblée générale ordinaire s'est tenue le 5 juin 2013 à la salle de réunion de la SIG à Zurich. Les membres présents ont approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et le rapport de révision. Ils ont également donné décharge à l'unanimité aux organes de la coopérative.

La durée de mandat des organes de la SIG, à l'exception de l'organe de révision, est de deux ans. L'ensemble des organes de la SIG a été réélu l'année précédente. Seules des élections de remplacement étaient à l'ordre du jour de l'AG. Stefanie Gubser et Jonathan Haskell ont quitté le comité. Jeffrey Baumann et Stéphane Gontiès ont été proposés pour les remplacer.

### Comité directeur

Le comité directeur est responsable de l'orientation stratégique, de l'attitude politique et de toutes autres activités n'incombant pas à un autre organe selon ses statuts. Il s'est réuni en trois séances ordinaires au cours de l'année sous revue.

Suite à la défection de Cla Nett pour cause de maladie en novembre 2012, le comité a dû procéder à des adaptations internes. Une solution a été trouvée pour la direction, Bruno Marty ayant assuré le poste ad intérim. Avec l'aide de toute l'équipe, la situation a pu être maîtrisée avec satisfaction. Le président et le conseil de direction ont suivi et accompagné l'équipe pendant toute cette phase.

Le comité a pris acte fin 2013 de la démission de Cla Nett de son poste de directeur pour cause de santé. Cla Nett ne se représentera plus comme directeur lors de l'AG 2014. Il continuera à travailler pour la SIG à raison de 40% selon ses possibilités. Bruno Marty assure les fonctions de directeur ad intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La situation à la direction de la SIG a été discutée lors des séances du comité. Dans ce contexte, ses statuts et règlements ont vérifiés et des propositions émises, afin de régler à l'avenir ce genre de cas exceptionnels. Des propositions de révision des statuts et des règlements doivent être présentées aux membres à l'occasion de l'AG 2014.

Des décisions ont été prises dans le domaine des finances (comptes annuels et budgets) et l'évolution actuelle du droit d'auteur et des droits voisins discutée.

### Direction

L'exercice a été assombri par la maladie de Cla Nett, qui se trouve fort heureusement sur la voie de la guérison et qui a pu reprendre le travail au milieu de l'année 2013. Point positif, la SIG a pu trouver de bonnes solutions à l'interne et l'équipe a démontré qu'elle savait surmonter des situations inhabituelles avec brio. Les collaborateurs ont chacun pris des tâches supplémentaires sur eux et grâce à cet engagement exceptionnel, la SIG est parvenue à venir à bout de toutes les tâches importantes dans les délais.

### La SIG a 60 ans

La SIG a soufflé ses 60 bougies cette année. Ce jubilé a été célébré en présence d'env. 90 convives, partenaires et amis dans le cadre de notre 5e fête d'été, manifestation légendaire organisée chaque année dans la cour intérieure de la Kasernenstrasse à Zurich. L'ambiance était conviviale, les grillades succulentes, la bière pression fraîche et le sketch comique de Lisa Catena des plus réussis. Merci à tous!

## AGUR12

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a introduit en 2012 l'AGUR12 (le groupe de travail pour l'optimisation de la représentation collective des droits d'auteur et des droits voisins), composé de représentants des acteurs culturels, de producteurs, d'utilisateurs et de consommateurs. L'objectif défini par ce groupe de travail était d'identifier des possibilités d'adaptation du droit d'auteur à l'évolution technique et d'examiner de nouveaux modèles d'exploitation. Son rapport final a été publié en décembre 2013.

Son analyse démontre clairement qu'il existe des opinions très différentes sur les sujets discutés et qu'il était difficile de faire des suggestions concrètes. Le paquet global finalement proposé représente un compromis entre de pénibles négociations et révèle une voie possible de modernisation du droit d'auteur se limitant toutefois à certains sujets. Il s'agit essentiellement de:

- Sensibilisation (amélioration des compétences liées au droit d'auteur)
- Efficacité et transparence des sociétés de gestion
- Mesures pour améliorer le respect du droit d'auteur dans l'environnement numérique
- Adaptation de mesures restrictives

Les propositions amenées par les artistes interprètes ont eu la vie dure et n'avaient finalement aucune chance. Ainsi, la suppression demandée du règlement rigide des 3% n'a pas été retenue. Une suppression ou au moins une augmentation du taux maximal de 3% d'indemnité pour les droits voisins selon l'art. 60 al. 2 de la LDA a été demandée. Cet article détermine que l'indemnité maximale s'élève dans un rapport de 10 à 3% pour le droit d'auteur et les droits voisins. La SIG estime que ce plafonnement légal n'est plus d'actualité et qu'il ne correspond pas à la réalité en ce qui concerne certains tarifs. La prolongation du délai de protection des droits voisins calé au niveau européen à 70 ans (50 ans jusqu'ici) n'a pas été prise en considération.

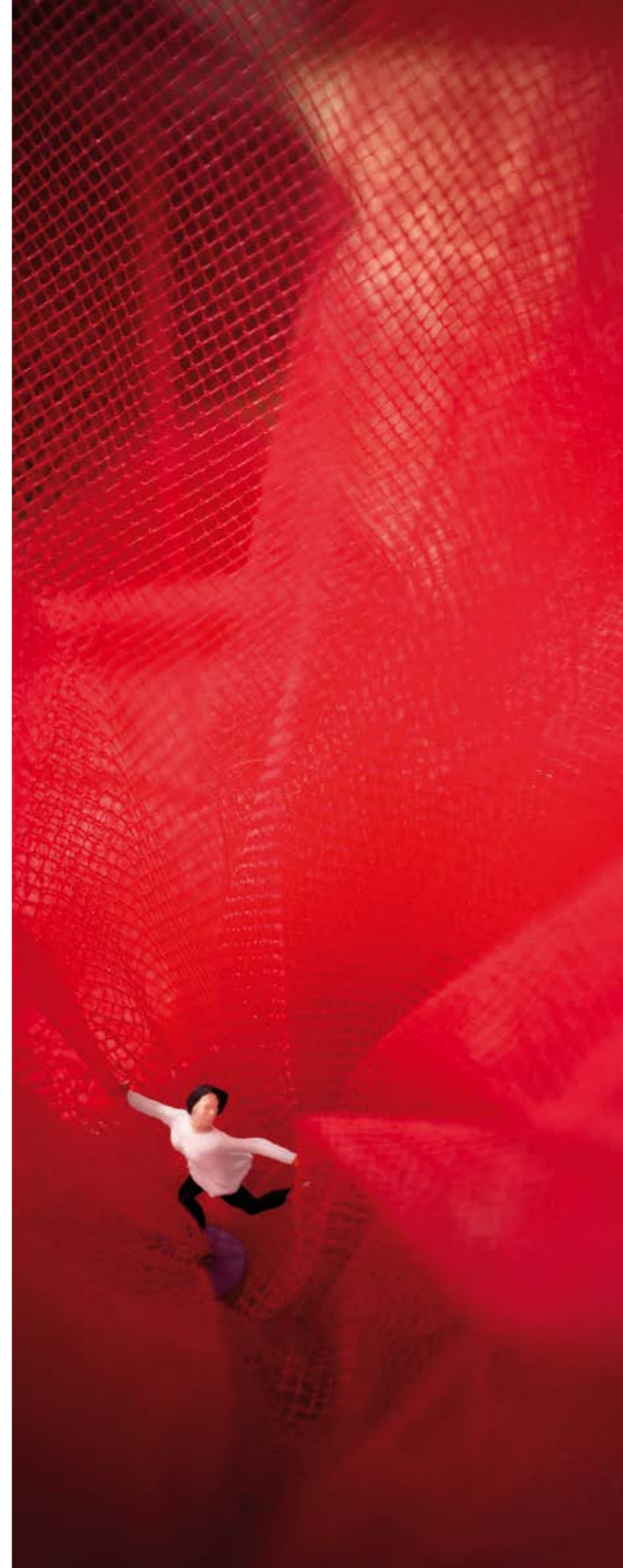
La SIG était représentée par Ernst Brem dans le groupe de travail AGUR 12 et Buno Marty était impliqué dans la préparation et le suivi de ses tâches. Pour la SIG, il est clair que ce processus peut durer encore longtemps et qu'il est nécessaire de poursuivre notre engagement et notre collaboration avec d'autres organisations au niveau politique. Il est impensable que les créateurs artistiques, qui créent et interprètent des œuvres, soient lésés.

On ne peut pas encore dire clairement, si le Conseil fédéral ou le Parlement prendra les mesures respectives et prendra rapidement en main la mise en œuvre des propositions.

Le rapport finale de l'AGUR12 et d'autres informations se trouvent à cet endroit: <https://www.ige.ch/urheberrecht/agur12.html>

## Redevance sur les supports vierges

Le groupe parlementaire du PRD a déposé, le 5 mars 2013, une initiative parlementaire visant à supprimer sans alternative la redevance sur les supports vierges. La SIG, Swissperform et d'autres associations (entre autre Suisseculture) se soulèvent contre ce qui représente une attaque à la création culturelle et à la propriété intellectuelle dans notre pays.



Qu'est-ce que la redevance sur les supports vierges?

- Le système existant fait partie d'un compromis historique dans le droit d'auteur
- C'est un instrument de conciliation entre les intérêts des créateurs culturels, des consommateurs et des utilisateurs
- Ce système permet la copie à l'usage privé. Les ayants droit sont rémunérés via ce système forfaitaire simple et éprouvé, payé par les fabricants et les importateurs de Smartphones, de tablettes, etc.
- Aucune limitation de technologie. Les tarifs sont renégociés selon l'utilisation.

Quelles seraient les conséquences de sa suppression?

- La copie privée deviendrait certainement interdite et les consommateurs seraient criminalisés
- Les bénéficiaires de droit d'auteur et les interprètes, mais aussi les producteurs et les éditeurs verraient une partie de leurs revenus diminuée (somme totale d'env. CHF 12 millions / année)
- Cette suppression profiterait uniquement aux grands groupes technologiques internationaux et aux importateurs.

Sous l'égide de Swissperform et de Suisseculture, de nombreuses associations et sociétés œuvrant dans le domaine de la culture se sont regroupées et ont pris diverses mesures contre l'initiative du PRD. Par exemple, un courrier a été rédigé à l'intention du Conseil national, lequel a été signé à fin 2013 par env. 3'000 artistes. Voir <http://www.suisseculture.ch/fr/droit-dauteur.html>

L'AGUR12 soutient également le maintien de la redevance sur les supports vierges. D'autres discussions avec des représentants politiques et diverses actions sont planifiées en 2014.

## Droits d'émission

L'autorisation d'utilisation d'enregistrements de concerts d'orchestres reste un domaine d'activité important pour la SIG. Divers contrats individuels pour l'utilisation d'enregistrements sont conclus par la SIG au nom des orchestres. Il existe par ailleurs des accords-cadres de diffusion avec l'OSI, l'OSR et l'OCL administrés par la SIG.

Les négociations entre la Télévision et la radio suisses (SSR), Orchester.ch, l'USDAM et la SIG au sujet d'un nouveau contrat radio (uniquement Radio SRF 2 Kultur) ont été achevées. Le nouvel accord remplace l'ancien contrat ASOP datant de 1983. Ce contrat règle la captation de concerts des sociétés gérant un orchestre organisées sur Orchester.ch (à l'exception de l'OSR, l'OCL et l'OSI) avec leurs propres orchestres professionnels, ainsi que l'utilisation de ces captations par la SSR (radio et internet) et la transmission de ces captations aux partenaires de la SSR.

Un accord-cadre a été élaboré pour la première fois avec l'Orchestre symphonique de Bâle. Celui-ci détermine la gestion des phonogrammes et des vidéogrammes pour leur utilisation interne et à des fins marketing.

De premières discussions ont été menées avec Orchester.ch au sujet d'un accord-cadre général pour les orchestres en ce qui concerne la gestion des phonogrammes et des vidéogrammes pour leur utilisation interne et à des fins marketing. De premières propositions ont été émises et négociées sur la base du contrat avec l'orchestre bâlois.



#### Site web de la SIG

La partie «Conseils» du site web a été complètement retravaillée et enrichie de nombreux points en 2013. Les rubriques du sous menu «Contrats», «FAQ», «Associations», «Sociétés de gestion» et «Littérature» ont été ajoutées. L'extension du contenu a été réalisée sur mandat et en collaboration avec Swissperform. Nos remerciements vont à Nathalie Sameli de Swissperform pour les contenus de toute la partie audiovisuelle.

Les rubriques «Notre entreprise» et «Membres» ont été traduites en italien en 2013 suite à la décision prise d'offrir aussi des contenus dans cette langue. Ces travaux seront poursuivis en 2014, de sorte que toutes les parties du site web soient progressivement disponibles aux artistes italophones.

#### Mxlab AG

Telvetia S.A. (une filiale de la SRG SSR), la SUISA et la SIG, ont fondé en 2009 la société anonyme «mxlab AG». Son activité principale est la gestion et le développement de la plateforme musicale suisse mx3.ch. De nouveaux projets devraient voir le jour pour l'encouragement de la musique suisse sur et en dehors d'internet.

La SIG possède une participation de 24,5% dans le capital social de la société anonyme. Bruno Marty siège au conseil d'administration de «mxlab AG» comme représentant de la SIG.

#### Antenne Romande

Depuis 2013, l'AR travaille pour le compte de la SIG et de Swissperform et est responsable de ces deux sociétés en Suisse romande. L'étroite collaboration entre l'AR et le département des membres de Swissperform, initiée depuis la signature du contrat d'activité de conseil entre la SIG et Swissperform, s'est poursuivie durant l'année sous revue et s'est concrétisée par des rencontres régulières.

Dans le cadre du conseil donné aux artistes interprètes et utilisateurs francophones, les renseignements ont porté sur des sujets divers tels que les droits voisins (droits exclusifs, droits à rémunération, etc.), les déclarations de prestations et d'émissions, les distinctions entre les différentes sociétés de gestion (notamment SUISA et Swissperform), les procédures d'adhésions, les décomptes de redevances, les utilisations de prestations sur Internet, les contrats de réciprocité, diverses questions relatives aux contrats (engagement, enregistrement, coproduction, licence, édition) ainsi qu'aux rémunérations payées pour la cession de droits exclusifs. Les demandes proviennent toujours majoritairement du domaine phono mais aussi de l'audiovisuel.

Une autre activité devenue importante pour l'AR est la recherche et le contact d'ayants droits romands dont les prestations sont diffusées afin qu'ils puissent adhérer à Swissperform et toucher leur redevances. Cette activité s'accroîtra dans le futur.

Toujours dans le cadre du contrat d'activité de conseil entre la SIG et Swissperform, l'AR a finalisé, pour la section du site de la SIG dédiée au conseil, la rédaction d'une FAQ relative aux utilisations des prestations des artistes interprètes et aux droits et obligations qui y sont associés. L'AR se charge aussi de la traduction de textes et de documents relatifs aux activités de la SIG, de la SIS et de Swissperform.

En ce qui concerne les demandes de soutien, l'AR continue de renseigner les demandeurs francophones et fait le lien entre ceux-ci et le responsable de la SIS à Zurich.

L'AR est en outre intervenue dans le cadre des événements suivants :

- présentation à Lausanne du workshop „Droit d’auteur et droits voisins“ qui a eu pour objectif d’expliquer aux responsables des associations romandes travaillant avec des artistes interprètes, les bases nécessaires ainsi que l’état actuel du droit en la matière ;
- participation à la présentation du cours sur le thème « de la création à la production: l’accord est-il parfait? » organisé par Swissperform pour les étudiants de la faculté de droit de Neuchâtel;
- présentation des droits voisins et de Swissperform dans le cadre du CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles mis sur pied par la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne et la FCMA ;
- présentation d’un cours d’introduction aux droits d’auteur et aux droits voisins à des membres de l’Union des Théâtres romands avec la collaboration du Syndicat Suisse Romand du Spectacle ;
- participation au forum musical à Sierre organisé par la Plateforme Culture Valais et TrocK music network ;

L'AR poursuit enfin son travail de représentation et de soutien indéfectible aux artistes interprètes dans le cadre de ses engagements au sein de la Fondation SUISA et de Suisseculture.

#### Répartition sur mandat de Swissperform

Sur mandat de Swissperform, la SIG se charge de certains domaines de la répartition des redevances aux artistes interprètes, proportionnellement à leur utilisation. La commission de répartition de la SIG est responsable de sa mise en œuvre, c’est elle aussi qui prend les décisions y relatives. La répartition est effectuée selon le règlement de répartition de Swissperform. Celui-ci se base sur un système de déclaration, ce qui signifie que les interprètes, ayant participé aux enregistrements, déclarent annuellement leurs participations à la SIG. Les domaines de répartition sont:

- Répartition phono (radio): prestations live et phonogrammes non disponibles dans le commerce
- Répartition audiovisuelle (TV): autres prestations audiovisuelles ainsi que musique de film et synchronisation

Outre la répartition ordinaire pour l’année d’utilisation 2012, des répartitions supplémentaires ont été faites pour l’année d’utilisation 2008. Les décomptes ont été envoyés aux ayants droit en décembre et les paiements correspondants ont été effectués.

Dans le domaine phono, CHF 131’681,70 (année précédente CHF 121’624,65) ont été répartis à env. 1’206 personnes (année précédente env. 1’047) pour l’année d’utilisation 2012.

Dans le domaine audiovisuel, CHF 992’916,90 (année précédente CHF 997’167,20) ont été répartis à env. 1’067 personnes (année précédente env. 1’490) pour l’année d’utilisation 2012.

9% de la somme à répartir sont déduits au préalable afin de couvrir les coûts de répartition (salaires, jetons de présence, location, imprimés, frais de ports, téléphone, etc.). La SIG tient une comptabilité séparée pour ce domaine, qui est aussi révisée par PWC. La SIG produit en outre un rapport d’activité séparé à l’intention de Swissperform.



#### Conseils sur mandat de Swissperform

La SIG gère depuis des années un service de conseil dans le domaine «Recorded Performance» pour les artistes interprètes sur mandat de Swissperform. Ce service est mis gratuitement à disposition des membres et des non membres. Un nouveau règlement sur le conseil, conclu entre la SIG et Swissperform, est entré en vigueur dès début 2013.

De très nombreux artistes ont continué à être conseillés par téléphone, email et lors d’entretiens individuels en 2013. En Suisse alémanique, ce service est assuré par le secrétariat à Zurich, en Suisse romande c’est l’Antenne Romande qui s’en charge. Les demandes provenant du Tessin ont été traitées soit à Zurich soit à Neuchâtel. Depuis 2012, la SIG n’a plus de correspondant se chargeant du service de conseil au Tessin. Aucune solution de remplacement ne s’est présentée jusqu’ici.

Dans le domaine du conseil, la SIG travaille avec d’autres organisations. Des contrats de prestations ont été conclus avec les associations suivantes:

- ACT (Association des créateurs du théâtre indépendant)
- Musiciens suisses (anciennement action swiss music)
- SBKV (Schweizer Bühnenkünstler Verband)
- USDAM (Union Suisse des Artistes Musiciens)

En 2013, trois cours ont été créés et donnés à Zurich et Lausanne sur le thème «Droit d’auteur et droits voisins» pour des collaborateurs d’association et des fonctionnaires. Ces cours ont reçu un grand intérêt et ont été rapidement complets. Les retours des participants étaient très bons, le cours et sa forme ont été très appréciés des participants. Suite au grand intérêt qu’il a suscité, nous étudions la possibilité de l’étendre à plusieurs modules adaptés à des groupes et des domaines d’intérêts ciblés.

La partie conseil du site web de la SIG a elle aussi été complètement retravaillée et élargie (voir site web de la SIG).

### Reconnaissance des droits

En 2012, la SIG a initié le projet «Nouveaux droits»: le but est de créer de nouvelles sources de revenus pour la SIG respectivement ses membres dans le domaine des droits exclusifs – autrement dit des droits n'étant pas soumis aux contraintes de valorisation. Cette 'phase pilote' de deux ans doit permettre à la SIG de vérifier si elle peut représenter et défendre les droits de ses membres dans le domaine des nouveaux médias à des coûts raisonnables.

Les conditions requises pour la valorisation des «nouveaux droits» ont été créées dans l'intervalle. Les déclarations d'adhésion et de cession ont été revues et la bande de données des membres, réorganisée en fonction. Dans ce contexte, un nouveau contrat de collaboration a été conclu entre la SIG et Swissperform. Celui-ci règle la répartition du travail pour ce qui est de la gestion des nouveaux droits. La SIG se concentrera sur les offres en ligne des stations de radio et de télévision, tandis que Swissperform se chargera de la gestion des droits sur les plateformes en ligne (téléchargement et streaming).

Nous avons réalisé en première ligne un travail de fond sous forme d'analyse des bases juridiques et des utilisations. L'utilisation du répertoire dans les programmes de la SSR a été analysée et des sondages effectués. Des discussions ont par ailleurs été menées avec l'IFPI Suisse afin de vérifier l'existence d'éventuels contrats.

Nous avons tenté de mener des négociations avec la SSR. La SSR a toutefois rejeté toute revendication et aucune négociation n'a pu être engagée jusqu'à fin 2013. La SSR a défendu le point de vue qu'une partie des prétentions invoquées est déjà comprise dans les tarifs appliqués par les sociétés de gestion et que d'autres droits ont déjà été obtenus. La SIG souhaite reprendre les négociations avec la SSR et planifier de nouvelles démarches en 2014.

### Immeubles

Les deux immeubles de la Kasernenstrasse 15 et 23 sont toujours entièrement loués. Soulignons les conséquences positives des effets de synergie entre la SIG, Swissperform et les associations locatrices, perceptibles grâce à leur proximité.

Durant l'année sous revue, la gérance des immeubles a changé. Aucun grands investissements ou travaux de rénovation n'ont été planifiés et aucune dépense ou incident significatif n'est à signaler. Le compte d'immeuble a pu être clôturé dans le cadre budgétaire.

### Fondation suisse des artistes interprètes SIS

En 2013, la SIG s'est à nouveau chargée de l'administration de la Fondation suisse des artistes interprètes SIS en mettant son infrastructure et son personnel à disposition de la fondation. La SIS verse un montant de CHF 99'464.- à la SIG pour couvrir ces coûts (gestion, secrétariat, comptabilité et conseils généraux aux personnes demandant un soutien financier).

Le conseil de fondation a décidé en 2013 de faire également traduire les pages du site web de la SIG consacrées à la SIS dans le cadre des travaux de traduction effectués sur le site. Ces changements ont été décidés en décembre et seront mis en œuvre au printemps 2014.



## Réseau

### Swissperform

Swissperform reste le partenaire le plus important de la SIG. La SIG effectue des tâches sur mandat de Swissperform dans le domaine du conseil et de la répartition des droits. La collaboration est diversifiée et très enrichissante pour les deux structures. Les échanges entre les divers départements et personnes sont continus et amicaux.

### Suisseculture

Suisseculture est l'organisation faitière des professionnels de la culture en Suisse et des sociétés de gestion suisses de droit d'auteur. Suisseculture s'engage principalement pour la défense des intérêts des créateurs artistiques en politique. Suisseculture a repris la coordination des représentants des acteurs culturels et des sociétés de gestion dans l'AGUR12. Le travail qu'elle y a effectué était remarquable et les intérêts des créateurs artistiques y ont été défendus énergiquement. David Johnson fait partie du comité directeur et Bruno Marty fait partie du groupe de travail LDA.

### Alliance contre le piratage sur internet

Cette alliance variée se compose d'organisations de référence dans la branche des médias et de la culture en Suisse. Cet organe a lui aussi suivi et discuté de l'évolution de l'AGUR12. Les producteurs y sont représentés, ils peuvent partager leurs préoccupations et leurs expériences. Bruno Marty a représenté la SIG aux séances de cette alliance.

### Charte de la musique suisse

La Charte représente un cadre réglementant l'utilisation et la présence de la musique suisse dans les programmes de radio de la SRG SSR. Les objectifs de la charte sont de promouvoir l'image de la musique suisse, d'établir une collaboration flexible, de renforcer et de fixer la présence de musique et de nouveautés suisses dans les programmes musicaux des radios de la SRG SSR, ainsi que d'encourager la musique suisse et ses talents émergents.

Un échange a lieu entre les représentants des musiciens (entre autres la SIG) et de la radio au sein d'un 'organe de dialogue' au sujet de ces objectifs et de leur réalisation. Une séance régulière de l'organe de dialogue et un atelier de travail sont organisés dans le cadre du Festival du film de Locarno. L'atelier de travail était l'occasion de porter son regard vers l'avenir et d'élaborer de nouvelles possibilités d'évolution en ce qui concerne la charte. Il a été convenu que la charte serait revue en 2014 afin de l'élargir à l'ensemble des activités de la SRG SSR (radio, TV et multimédia). Bruno Marty coordonne les travaux pour les artistes interprètes dans l'organe de dialogue.

### Conseil suisse de la musique (CSM)

Le CSM est une organisation faitière rassemblant 51 organisations actives dans le domaine de la musique. Le CSM s'engage en faveur de l'amélioration des conditions cadres culturelles et politiques de l'éducation pour la création, la transmission, la diffusion et la conservation de musique. Ses membres sont répartis en quatre secteurs «Musiciens professionnels», «Profanes», «Formation» et «Economie de la musique/musicologie». Deux réunions ont lieu chaque année par secteur concerné, afin de s'informer mutuellement des activités et des préoccupations de chacun et, le cas échéant, de s'accorder sur des actions communes. La SIG est membre du CSM.

### Fonoteca Nazionale Svizzera

La Phonothèque Nationale Suisse est organisée sous forme de fondation et représente les archives sonores de la Suisse. Elle recueille, documente et rend disponibles au public tous les supports sonores qui, par leur contenu, ont un lien avec l'histoire et la culture de notre pays. Cla Nett représente la SIG dans son conseil de fondation. Bruno Prandi a participé aux séances en son nom durant son absence.

### Fondation Charles Apothéloz (CAST)

Les collaborateurs de la SIG sont assurés auprès de la caisse de pensions CAST. Celle-ci propose des solutions de prévoyance professionnelles flexibles et spécifiques aux organisations et aux acteurs culturels. La CAST est organisée en fondation, Cla Nett (représentant employeur) et Bruno Marty (représentant employé) représentent la SIG dans son conseil de fondation.

### International

La SIG s'engage depuis plusieurs années en faveur de la International Federation of Musicians (FIM) et la International Federation of Actors (FIA), lesquelles s'engagent pour les intérêts des artistes interprètes dans le monde entier. La SIG soutient par ailleurs financièrement l'Union Suisse des Artistes USDAM avec un montant annuel servant à l'indemnisation des frais liés à la vice-présidence de la FIM.

## Membres

Le nombre de nos membres est passé de 3'778 à 3'913 en 2013. Tous les membres ont cédé leurs droits exclusifs dans le domaine des droits voisins à la coopérative SIG qui les gère.

En 2014, la SIG a entrepris d'acquérir de nouveaux membres par le biais de la répartition. Elle déploie tout particulièrement ses efforts dans le domaine de la musique folklorique, afin d'y trouver de nouveaux membres.

## Organes

### Comité directeur

Ronald Dangel (président)  
René Baiker (vice-président)  
Beat Santschi (vice-président)  
Hannes Steiger (vice-président)  
Andreas Laake  
Barbara Aeschbacher  
Daniel Schmid  
Daniel Spörri  
Ernst Brem  
Felix Gass  
Judith Bucher  
Matteo Ravarelli  
Mirjam Sahli  
Stefanie Gubser (jusqu'au 05.06.2013)  
Jeffrey Baumann (dès le 05.06.2013)  
Stéphane Gonties (dès le 05.06.2013)

### Conseil de direction

Ronald Dangel  
René Baiker  
Beat Santschi  
Hannes Steiger

### Conseil de répartition

Laura Quadri (président)  
Reto Burrell  
Camilla Flessner  
Nic Aklin

### Direction Zurich

Bruno Marty, directeur ad intérim  
Cla F. Nett, Conseil  
Sara Pepe, administration  
Bruno Prandi, communication, IT  
Lisa Gyger, répartition  
David Acklin, projet «Nouveaux droits»

### Antenne romande

David Johnson, conseil

## Finances

Pour la troisième fois en 60 ans d'histoire, la SIG clôture l'exercice avec un déficit. Les comptes 2013 affichent un déficit de CHF 154'475.49. Un déficit de CHF 186'700.- avait été mis au budget. Comme ce fut le cas au précédent exercice, la raison essentielle expliquant ce déficit est l'amortissement des travaux de transformation de l'immeuble sis Kasernenstrasse 23. L'amortissement de ces coûts, s'élevant env. à CHF 168'000 par année, est planifié sur 5 ans (2011 – 2015). Les comptes annuels montrent toutefois que la SIG dispose de liquidités.

## Bilan

Actifs	2013	2012
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	4'600'573.70	4'152'030.80
Titres et placements financiers	280'648.32	280'648.32
Créances résultant des livraisons et prestations	86'16.40	48'807.63
Autres créances	205'997.19	208'420.68
Comptes de régularisation actifs	66'107.45	179'214.06
<b>Total actifs circulants</b>	<b>5'239'743.06</b>	<b>4'869'121.49</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Biens immobiliers	10'885'600.00	11'051'400.00
Transformation K23	336'500.00	504'750.00
Mobilier	5'740.00	6'320.00
Informatique	8'860.00	8'941.00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>11'236'700.00</b>	<b>11'571'411.00</b>
<b>Total actifs</b>	<b>16'476'443.06</b>	<b>16'440'532.49</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capitaux étrangers</b>		
Engagements bancaires	0.00	8'173.80
Engagements résultant de livraisons et de prestations	1'073'231.85	834'841.73
Autres engagements	188'702.80	194'741.92
Comptes de régularisation passifs	142'187.76	159'450.98
Engagements à long terme	7'860'000.00	8'000'000.00
Provisions	4'856'824.98	4'733'352.90
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>14'120'947.39</b>	<b>13'930'561.33</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds de réserve légal	131'375.97	131'375.97
Compte de réserves (report de bénéfice)	2'378'595.19	2'518'289.68
Résultat de l'exercice	-154'475.49	-139'694.49
<b>Total capitaux propres</b>	<b>2'355'495.67</b>	<b>2'509'971.16</b>
<b>Total passifs</b>	<b>16'476'443.06</b>	<b>16'440'532.49</b>

## Compte de résultats

	2013	2012
<b>Recettes brutes</b>		
Produit	3'680'673.36	3'322'909.53
Charge directe	-3'131'902.39	-2'722'831.29
<b>Total recettes brutes</b>	<b>548'770.97</b>	<b>600'078.24</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	-529'279.30	-604'883.80
Charges de locaux	-13'409.45	-11'749.10
Entretien et réparations	-7'449.76	-9'660.97
Amortissements	-339'149.85	-341'868.00
Charges administratives	-61'026.89	-67'905.33
Charges liées à la consultation et la publicité	-185'189.53	-184'427.14
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-1'135'504.78</b>	<b>-1'220'494.34</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-586'733.81</b>	<b>-620'416.10</b>
<b>Produit financier / (charges)</b>		
Produit financier	36'494.03	32'821.06
Charges financières	-171'202.49	-177'717.19
<b>Total produit financier / (charges)</b>	<b>-134'708.46</b>	<b>-144'896.13</b>
<b>Autres produits / (charges)</b>		
Frais d'entretien des biens immobiliers	-43'338.71	-40'401.38
Produits immobiliers	610'305.49	666'019.12
<b>Total autres produits / (charges)</b>	<b>566'966.78</b>	<b>625'617.74</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>-154'475.49</b>	<b>-139'694.49</b>
<b>Indemnités</b>		
Forfaits annuels président et vice-président		CHF 9'900.-
Jetons de présence conseil de direction et comité directeur		CHF 23'650.-
Jetons de présence commission de répartition		CHF 4'300.-

### Evaluation des risques

De manière périodique, le comité directeur procède à une évaluation suffisante des risques, de même qu'il prend les dispositions jugées nécessaires, afin de garantir une prise de risque minimale s'il s'avérait qu'une erreur importante pouvait apparaître dans les comptes.

### Révision

La vérification des comptes est effectuée par l'organe de révision désigné PwC. Aucune non-conformité n'est à signaler. Le rapport écrit de l'organe de révision se trouve au secrétariat de la SIG.



